

Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2 1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DU CONSEIL D'ETAT

Départ de la directrice du groupe Impact Nicole Golay et nouvelle organisation

Le Conseil d'Etat a pris acte du souhait de Nicole Golay, directrice du groupe Impact, de prendre une retraite anticipée. À cette fin, elle transmettra ses dossiers d'ici le 31 janvier 2022. Sans attendre la fin des travaux de révision du Règlement relatif à la gestion des conflits au travail et à la lutte contre le harcèlement (RCTH), certaines prestations du groupe Impact seront rattachées au Service du personnel dès le 1^{er} janvier 2022.

Engagée à l'Etat de Vaud en 1996 en tant que déléguée au Bureau de l'égalité entre les femmes et les hommes (BEFH), Nicole Golay a été désignée cheffe du BEFH en 1999. Durant cette même année, elle crée et dirige au sein du Bureau de l'égalité une structure de lutte et de soutien contre le harcèlement dénommée groupe Impact. Ce dernier est devenu une entité autonome en 2006 sur décision du Conseil d'Etat qui a désigné Nicole Golay en qualité de directrice. Après plus de 25 ans au service de l'Etat, Nicole Golay a exprimé le souhait de prendre une retraite anticipée. Le Conseil d'Etat en prend acte et la remercie chaleureusement pour toutes ces années dédiées à la gestion des conflits et à la lutte contre le harcèlement au sein de l'administration cantonale.

Comme annoncé en novembre dernier, les missions du groupe Impact sont appelées à évoluer. Les travaux concernant la révision du RCTH, qui cadre les actions en termes de prévention et de gestion des situations de conflits ou de harcèlement au sein de l'administration, ont été confiés à un groupe de travail dirigé par Monsieur Philippe Chaubert, chef du Service du personnel (SPEV). L'entrée en vigueur du règlement révisé est prévue au 1^{er} janvier 2023. Sans attendre la fin de ces travaux et tenant compte du départ de Nicole Golay, le Conseil d'Etat a décidé de rattacher le groupe Impact et une partie de ses activités au SPEV dès le 1^{er} janvier 2022. Les prestations d'écoute et conseil ainsi que de prévention et gestion des conflits au travail y seront maintenues. Les procédures d'investigation lors de harcèlement psychologique ou sexuel seront en revanche déléguées provisoirement à une instance externe, qui reste à déterminer, afin d'en garantir l'indépendance vis-à-vis du SPEV. Cette mesure sera effective le temps de la révision du RCTH.

Avec cette nouvelle organisation transitoire, le Conseil d'Etat réalise un premier pas vers son objectif annoncé de clarification des processus et du périmètre d'intervention du groupe Impact. Cette nouvelle gouvernance fait aussi écho à la volonté du Conseil d'Etat communiquée en 2020 de créer une nouvelle Direction générale des ressources humaines (DGRH). Le rattachement immédiat du groupe Impact et de certaines de ses prestations au SPEV, sans attendre la mise en œuvre officielle de la future DGRH, sera de nature à rassurer le personnel concerné et permettra également de clarifier les démarches de révision du RCTH auprès des parties impliquées.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 23 décembre 2021

RENSEIGNEMENTS POUR LA PRESSE UNIQUEMENT

DCIRH, Nuria Gorrite, conseillère d'Etat, via Charles Super, délégué départemental à la communication, charles.super(at)vd.ch